Nations Unies E/ICEF/2000/9

Conseil économique et social

Distr. générale
28 avril 2000
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance
Conseil d'administration
Session annuelle de 2000
22-26 mai 2000
Point 2 de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

De la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration, qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 26 mai 2000

Résumé

Le présent document contient l'ordre du jour provisoire annoté de la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration. On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux pour cette session.

00-41018 (F) 120500 120500

Ordre du jour provisoire

Point 1 : **Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale**

Point 2 : **Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux**

Point 3 : **Rapport de la Directrice générale (Part II)**

Point 4 : **Questions nouvelles concernant les enfants au XXIe siècle**

Point 5 : **Suivi du Sommet mondial pour les enfants**

Point 6 : **Session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies**

- **a) Rapport oral sur la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies**
- **b) Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des manifestations complémentaires**

Point 7 : **Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays**

Point 8 : **Principaux engagements de l'UNICEF en cas d'urgence**

Point 9 : **Modifications proposées au mode d'établissement du budget**

Point 10 : **Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000**

Point 11 : **Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration**

Point 12 : **Questions diverses**

Point 13 : **Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration**

Ordre du jour provisoire annoté

1. Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice exécutive

Le Président et la Directrice exécutive feront des déclarations liminaires.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/9]

L'ordre du jour provisoire a été établi conformément aux décisions pertinentes du Conseil d'administration, compte tenu en particulier du programme de travail pour 2000 adopté par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en septembre 1999 (E/ICEF/1999/7/Rev.1, décision 1999/19). On trouvera en annexe le projet de calendrier et d'organisation des travaux, qui a été présenté au Bureau (CF/EB/2000/026 du 25 avril 2000).

Des décisions seront adoptées à la fin de l'examen de chaque point de l'ordre du jour. Néanmoins, si besoin est, les membres du Conseil pourront consacrer le temps nécessaire à des consultations officieuses sur tous les projets de décision en suspens.

3. Rapport de la Directrice générale (Part II)

[Pour information – E/ICEF/2000/4 (Part II)]

Il s'agit du deuxième rapport de la Directrice générale sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le cadre des priorités organisationnelles définies dans le plan à moyen terme, présenté en réponse à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1999 (E/ICEF/1999/7/Rev.1, décision 1999/7). C'est toutefois la première fois que la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice générale comprend des éléments révisés en application de la même décision. Le rapport examine aussi les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la décision 1999/8 sur la stratégie de mobilisation des ressources.

4. Questions nouvelles concernant les enfants au XXIe siècle

[Pour information – E/ICEF/2000/13]

Dans sa résolution 54/93 du 7 décembre 1999, l'Assemblée générale a demandé à l'UNICEF de prêter son concours à la préparation de la session extraordinaire qu'elle doit tenir en 2001 et qui sera consacrée au suivi du Sommet mondial pour les enfants. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général, agissant avec le concours du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'aider le comité préparatoire à faire un apport de fond au processus préparatoire, notamment d'établir un rapport sur les questions nouvelles. Ce rapport examine les questions nouvelles concernant les enfants au XXIe siècle et contient des propositions sur l'action à mener en faveur des enfants.

La Directrice générale appelle l'attention du Conseil d'administration sur ce rapport, qui est présenté pour information. Les vues du Conseil seront transmises au comité préparatoire de la session extraordinaire sous la forme d'un document de

séance, pour information, à sa session de fond qui doit se tenir du 30 mai au 2 juin 2000.

5. Suivi du Sommet mondial pour les enfants

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/11]

À sa session annuelle de 1999, le Conseil d'administration a demandé à la Directrice générale de lui faire rapport sur la mise en oeuvre de la décision 1999/9 sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Il s'agit du neuvième rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial. Il présente un tableau d'ensemble des tendances mondiales et décrit les dispositions prises pour l'examen de fin de décennie, qui aura lieu en 2001. Le Conseil pourra souhaiter examiner et adopter le projet de recommandation qui figure dans le rapport.

6. Session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies

Le Conseil d'administration examinera les questions suivantes au titre de ce point de l'ordre du jour :

a) Rapport oral sur la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies

À sa deuxième session ordinaire en septembre 1999, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session (décision 1999/19).

b) Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des manifestations complémentaires

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/AB/L.2]

La Directrice générale a présenté un rapport au Conseil à sa session de septembre de 1999 décrivant la contribution de l'UNICEF au suivi du Sommet mondial pour les enfants depuis 1990 et l'appui initial nécessaire pour l'examen de fin de décennie et la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui doit avoir lieu en 2001 (E/ICEF/1999/17). À cette époque, le Conseil a approuvé un budget de 2 millions de dollars financé à l'aide de fonds supplémentaires pour engager le processus (décision 1999/12).

Le rapport décrit comme l'UNICEF a commencé et continuera à contribuer au processus préparatoire, y compris aux activités du Comité préparatoire et de son bureau. La décision que le Conseil d'administration doit prendre sur la base de ce rapport est l'adoption du projet de résolution relatif au projet de budget pour financer la phase actuelle d'activités de fond, techniques et de plaidoyer en préparation de la session extraordinaire.

7. Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays

[Pour information – E/ICEF/2000/P/L.20-E/ICEF/2000/P/L.26]

Ces rapports ont été établis en réponse à la décision 1995/8 du Conseil d'administration (E/ICEF/1995/9/Rev.1), adoptée à la première session ordinaire de 1995, par laquelle le secrétariat a été prié de présenter au Conseil un aperçu des résultats des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays, indiquant, entre autres, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les ajustements éventuellement nécessaires dans la note du pays concerné.

Les rapports concernent les régions suivantes : Afrique orientale et australe (E/ICEF/2000/P/L.20) ; Afrique occidentale et centrale (E/ICEF/2000/P/L.21) ; Amériques et Caraïbes (E/ICEF/2000/P/L.22) ; Asie orientale et Pacifique (E/ICEF/2000/P/L.23) ; Asie du Sud (E/ICEF/2000/P/L.24) ; Moyen-Orient et Afrique du Nord (E/ICEF/2000/P/L.25) et Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes (E/ICEF/2000/P/L.26).

Après des déclarations liminaires sur les aperçus des examens à mi-parcours par le Directeur de la Division des programmes et sur les principales évaluations par le Directeur de la Division de l'évaluation, des politiques et de la planification, chaque directeur régional fera un exposé succinct sur les examens à mi-parcours et les principales évaluations concernant sa région.

8. Principaux engagements de l'UNICEF en cas d'urgence

[Pour information – E/ICEF/2000/12]

Ce rapport a été établi en réponse à la décision 1997/7 du Conseil exécutif (E/ICEF/1997/12/Rev.1) intitulée « Les enfants et les femmes dans les situations d'urgence : priorités stratégiques et objectifs opérationnels de l'UNICEF » (E/ICEF/1997/7), qui a été adoptée à la première session ordinaire de 1997. Dans cette décision, le Conseil d'administration priait le Directeur général de lui faire rapport sur les enseignements tirés de l'application des mesures proposées et des directives définies dans le rapport. Le Conseil pourra vouloir commenter le rapport et, le cas échéant, fournir des orientations au secrétariat.

9. Modifications proposées au mode d'établissement du budget

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/AB/L.3]

Dans sa décision 2000/3 [E/ICEF/2000/8 (Part I)] sur le plan de financement pluriannuel (E/ICEF/2000/5), adoptée par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2000, le Conseil a prié la Directrice exécutive de présenter le projet de modifications du mode d'établissement du budget au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen et observations, au vu de la présente session du Conseil. Ce rapport a été établi en réponse à cette demande, et il décrit les difficultés posées par le mode actuel d'établissement du budget. La décision que le Conseil d'administration doit prendre sur la base de ce rapport est d'adopter le projet de recommandation sur les modifications proposées au mode d'établissement du budget. Le Conseil sera également saisi, pour examen, du rapport du Comité consultatif sur ce document (E/ICEF/2000/AB/L.4).

10. Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000

[Pour suite à donner – E/ICEF/2000/10]

La Directrice générale a fait une recommandation, que le Bureau a approuvée après avoir examiné les candidatures, en ce qui concerne le lauréat du prix Maurice Pate pour 2000, qu'elle soumet à l'approbation du Conseil.

11. Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration

[Pour information – E/ICEF/2000/CRP.5 et E/ICEF/2000/CRP.6]

Choisis par leurs groupes régionaux respectifs, des membres du Conseil d'administration se sont rendus au Ghana et en Namibie (5-18 mars 2000) et dans des régions d'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe, et une autre équipe de membres du Conseil s'est rendue en Chine (19 mars-1er avril 2000) et dans la région de l'Asie orientale et du Pacifique pour observer les activités des programmes de l'UNICEF sur le terrain. Chaque équipe présentera son rapport.

12. Questions diverses

Le Conseil pourra examiner au titre de ce point de l'ordre du jour toute autre question qu'il jugera appropriée.

13. Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Lors de la séance de clôture, la Directrice générale et le Président feront des déclarations finales.

Annexe

Projet de calendrier et d'organisation des travaux pour la session annuelle de 2000 du Conseil d'administration, 22-26 mai*

Lundi 22 mai

Matin	*Point 1*	Ouverture de la session : déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour provisoire et du projet de calendrier et d'organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Directrice générale (Part II)
Après-midi	*Point 3* (*suite*)	Rapport de la Directrice générale (Part II) (*suite*)

Mardi 23 mai

Matin et après-midi	*Point 7*	Aperçu des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays

Mercredi 24 mai

Matin	*Point 8*	Principaux engagements de l'UNICEF en cas d'urgence
Après-midi	*Point 5*	Suivi du Sommet mondial pour les enfants

Jeudi 25 mai

Matin	*Point 4*	Questions nouvelles concernant les enfants au XXIe siècle
Après-midi	*Point 6*	Session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies : a) Rapport oral sur la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies b) Activités et budget du secrétariat de l'UNICEF à l'appui de la session extraordinaire de 2001 de l'Assemblée générale des Nations Unies et des manifestations complémentaires

Vendredi 26 mai

Matin	*Point 9*	Modifications proposées au mode d'établissement du budget
	Point 10	Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour 2000
	Point 11	Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration
Après-midi	*Point 11* (*suite*)	Comptes rendus de visites sur le terrain effectuées par des membres du Conseil d'administration (*suite*)
	Point 12	Questions diverses
	Point 13	Clôture de la session : déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

* Lorsque l'examen d'un point de l'ordre du jour se termine avant que le temps qui y était alloué soit écoulé, le Conseil entame l'examen du point de l'ordre du jour suivant et le calendrier est ajusté en conséquence.